



Direction
Référence : EAU-AUT-25-0813
Dossier suivi par : Unité Autorisations - LWA
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Kehlen
15, rue de Mamer
L-8280 Kehlen

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage Art. 24 §1

Requérant(s)	Administration de la gestion de l'eau - Service Aménagement et renaturation
Objet	Stabilisation ponctuelle des berges du cours d'eau «Uesbech» à Dondelange
Localité(s)	Dondelange
Commune(s)	Kehlen

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexe :
Copie de la demande d'autorisation